

importante et du niveau du débat lui-même. Nous avons appris, je pense, au cours de ce débat, qu'il y a, en face, des députés qui apprécient et comprennent certes les difficultés et les dangers aux initiatives de ce genre des Nations Unies. Un député a dit que le gouvernement, en mars dernier, s'est peut-être aventuré dans cette entreprise dans un esprit de chevalerie errante et d'idéalisme facile sans se rendre compte des dangers qu'elle comportait. Monsieur l'Orateur, quiconque s'est jamais trouvé engagé dans les opérations internationales de sauvegarde de la paix au cours des 10 ou 15 dernières années, n'est pas homme à se lancer dans une aventure comme l'affaire de Chypre, sans se rendre compte des dangers et des difficultés qui s'y rattachent, encore moins dans un esprit de chevalerie errante. Il n'est rien de plus compliqué ni de plus difficile que des opérations de ce genre; nous nous en sommes rendu compte lors de la crise de Suez et quelques-uns des honorables députés en face de nous l'ont constaté lorsqu'ils ont dirigé la participation du Canada aux opérations au Congo. Actuellement, il s'agit de l'opération à Chypre, sous certains rapports la plus difficile de toutes.

La Chambre, en général, comprend sûrement ces difficultés. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, partageons également les sentiments d'impatience et, parfois même, de déception que tout le monde doit ressentir devant l'impossibilité où se trouve une force internationale d'atteindre des objectifs déterminés de façon précise comme cela se produit si souvent lorsqu'il s'agit d'une entreprise d'ordre national. Mais nous savons également qu'un gouvernement qui a des responsabilités multiples ne peut atteindre à la perfection dans un domaine de ce genre. Comme l'a signalé l'honorable député d'Edmonton-Ouest, nous avançons avec précaution, à tâtons; nous progressons par étapes et nous tentons, en nous servant des fondements ainsi posés, d'établir un dispositif de paix. Ce ne saurait être une entreprise facile ni rapide et il y a des choses que nous aurions voulu voir établies en ce qui concerne les attributions, les directives, les opérations et l'autorité conférée à la force, mais qui étaient impossibles à réaliser, en raison de la nécessité où l'on se trouvait d'en venir à une entente avec les Nations Unies, avec les gouvernements en cause et en particulier avec le gouvernement du pays où la force doit déployer son activité.

En 1956, lorsque nous nous efforçons de mettre au point le mandat et les ordres de la force d'urgence des Nations Unies à Suez, nous avons eu tout fait de constater que pour procéder à des opérations dans la région, il nous fallait obtenir la collaboration du gouvernement ou du chef du gouvernement du

territoire dans lequel la force devait évoluer. On ne peut établir des objectifs et une autorité bien précis, car il faut des compromis. Lorsque la force de paix du Congo a été mise sur pied, son mandat ressemblait beaucoup à celui de la force de paix des Nations Unies à Chypre: elle ne devait recourir à la force qu'en cas de légitime défense, comme c'est le cas à Chypre. Mais à mesure que les mois passaient, il est devenu évident qu'il fallait modifier cette directive. Des changements ont été effectués, mais il a fallu de nombreux mois pour les appliquer et la chose ne s'est faite que lorsque les conditions au Congo ont rendu les changements nécessaires. Il se peut qu'il faille effectuer des changements en ce qui concerne l'activité des Nations Unies à Chypre, et la crise que nous avons traversée durant la dernière fin de semaine rendra peut-être plus évidente, aux yeux de certaines personnes, la nécessité de ces changements. On arrive parfois à réaliser, sous l'empire de la crainte, des choses dont on n'était pas capable avec le seul stimulant de la raison. Il se peut donc qu'après cette crise de la fin de semaine, si nous pouvons en sortir sans trop d'ennuis—et les perspectives s'annoncent un peu meilleures maintenant—nous puissions raffermir la position de la force internationale à Chypre.

Cette crise a assurément démontré que les Nations Unies, malgré toutes leurs faiblesses et leurs imperfections, sont indispensables au maintien de la paix en période de crise, et aussi entre les crises, dans des situations comme celle-ci. Si les Nations Unies n'étaient pas intervenues en mars dernier, la situation dans l'est de la Méditerranée serait peut-être désespérée, et on ignore jusqu'où le conflit aurait pu s'étendre. Si les Nations Unies et le Conseil de sécurité, notamment, n'avaient pas été disponibles durant la fin de semaine, nous ignorons ce qui aurait pu se produire. Mais ils étaient là. Ils ont pu s'occuper de la situation vendredi et samedi, et obtenir au moins un cessez-le-feu. Évidemment, cela ne met pas fin à la querelle, mais cela nous donne une autre chance d'arriver à un accord, et j'espère que les membres des Nations Unies pourront profiter de l'occasion qui leur est maintenant offerte. La situation s'est détendue, mais le problème n'est pas réglé.

Nous venons de recevoir un message qui confirme que la situation se détend à Chypre. Il s'agit d'une déclaration du secrétaire général dont j'aimerais donner lecture avant que la Chambre passe à l'appel de l'ordre du jour. Voici ce que U Thant a déclaré ce soir:

Le 9 août, conformément aux désirs du Conseil, le président du Conseil de sécurité a lancé des appels urgents aux gouvernements de Chypre et de Turquie, leur demandant de mettre fin à leurs